



FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

Programme de la formation de 7 heures

Arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation pour obtenir la catégorie A.

Remarque : cette formation peut être suivie dans un délai de trois mois avant la date d'anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

- **Contenu de la formation :** Elle se compose de 3 séances qui se suivent

Durée de la formation	
Séquence	Durée
Séquence théorique	2 heures
Séquence pratique hors circulation	2 heures
Séquence pratique en circulation	3 heures

220 €

- **Délivrance d'une attestation**

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture. Nous nous occupons également de faire ajouter la catégorie A sur votre permis de conduire.

Attention : la seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire. Seule la délivrance de la catégorie A du permis de conduire vous donne le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.

Tarif au 1^{er} avril 2022

Valable 1 an

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Casque homologué, blouson, paire de gants normes CE, pantalon long (jean), paire de chaussure fermées recouvrant la cheville.

PIECES A FOURNIR

- Votre permis de conduire avec catégorie A2 / ephotos / Carte d'identité recto-verso / Certificat de la journée citoyenne jusqu'à 25 ans / Justificatif de domicile de moins de 3 mois / Attestation d'hébergement de l'hébergeur (+ carte d'identité) et de l'hébergé
- 6 timbres

Agence Vitrolles

53, rue de la Glacière
13127 Vitrolles
Tél : 04 42 75 23 68

www.astr-autoecole.com

e-mail : astr.autoecole@free.fr

Agence Marseille

130, bd Mireille Lauze
13010 Marseille
Tél : 04 82 78 00 00